

## 31<sup>e</sup> SESSION

CG31(2016)10final  
21 octobre 2016

# L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire

Commission de la gouvernance

Rapporteuse<sup>1</sup> : Cathy BENNETT, Irlande (L, NI)

Résolution 405 (2016).....	2
Exposé des motifs.....	4

### Résumé

Ce rapport indique que, si son objectif premier est de faire progresser l'égalité et l'autonomisation des femmes en incluant le genre en tant que catégorie d'analyse et de contrôle dans le budget, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a également permis d'inscrire l'égalité hommes-femmes au rang des priorités de l'évolution des institutions démocratiques, de valoriser et de généraliser le recours à une action budgétaire axée sur la justice sociale, et de contribuer à une meilleure gouvernance en favorisant la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficience dans la gestion des finances publiques

Le rapport invite les associations de pouvoirs locaux et régionaux à encourager les autorités nationales à veiller à ce que les stratégies nationales en matière d'égalité allouent des fonds pour l'intégration d'une perspective de genre dans les processeurs budgétaires aux niveaux local et régional. Il appelle également les pouvoirs locaux et régionaux à introduire des méthodes d'intégration d'une perspective de genre dans leurs budgets annuels ainsi qu'à élaborer des mécanismes de consultation avec les organisations de la société civile, afin de bénéficier de leur expertise en la matière.

---

1 L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
PPE/CCE : Groupe Parti populaire européen du Congrès  
SOC : Groupe socialiste  
GILD : Groupe indépendant et libéral démocratique  
CRE : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens  
NI : non inscrit

**RÉSOLUTION 405 (2016)<sup>2</sup>**

1. Le combat pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes, l'un des droits fondamentaux consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme, reste un défi majeur pour les Etats membres du Conseil de l'Europe, à tous les niveaux de gouvernement. En 2006, les ministres en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes des Etats membres du Conseil de l'Europe ont affirmé que l'un des principaux objectifs de toute société démocratique est d'atteindre l'égalité *de facto* entre les femmes et les hommes, et qu'il n'est pas de croissance économique durable sans la participation pleine et entière des femmes.

2. Dans la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017, les gouvernements des Etats membres se sont engagés à promouvoir une plus grande égalité entre les sexes dans tous les domaines, en mettant plus particulièrement l'accent sur des domaines d'action tels que l'administration locale, et appellent le Congrès à contribuer à cette stratégie par ses politiques et activités (objectif stratégique 5).

3. Accomplir des progrès mesurables en la matière requiert l'établissement et l'application d'outils et de mécanismes institutionnels, tels que reconnus par le Comité des Ministres dans sa recommandation de 2007. A cet égard, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire s'est avérée être l'un des outils les plus efficaces pour intégrer les questions d'égalité et garantir une approche visant à atteindre l'équilibre hommes-femmes au sein des services publics.

4. Une analyse budgétaire sexospécifique exige la disponibilité de données fiables. Pour permettre aux collectivités territoriales d'utiliser largement cet outil, une analyse ou une compilation de données fiables ventilées par sexe à l'échelon national est indispensable. Les personnels chargés de l'élaboration des budgets des collectivités territoriales doivent également posséder les compétences analytiques nécessaires afin de pouvoir interpréter ces données.

5. En conséquence, le Congrès :

a. Ayant à l'esprit :

- i. la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017 ;
- ii. la Recommandation CM/Rec(2007)17 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes ;

b. recommande que les associations de pouvoirs locaux et régionaux :

- i. encouragent les ministres des Finances et autres hauts responsables chargés de la politique budgétaire et de sa mise en œuvre à veiller à ce que les stratégies nationales, ou, le cas échéant, régionales, en matière d'égalité prévoient l'allocation de fonds pour l'intégration d'une perspective de genre dans les processeurs budgétaires aux niveaux local et régional ;
- ii. encouragent les gouvernements nationaux à veiller à ce que leurs instituts de statistiques compilent des données ventilées par sexe dans tous les domaines d'action ;
- iii. encouragent l'exploration et la diffusion d'outils d'analyse, d'outils pour une budgétisation sensible au genre et d'outils pour une responsabilité budgétaire ;
- iv. encouragent et soutiennent les pouvoirs locaux et régionaux dans le développement de projets pilotes visant à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ;
- v. dispensent ou encouragent les formations ayant pour but de fournir des compétences analytiques sous l'angle de la spécificité du genre aux responsables de l'élaboration des budgets des collectivités territoriales ;

c. recommande que les pouvoirs locaux et régionaux :

- i. introduisent des méthodes d'intégration d'une perspective de genre dans leurs budgets annuels, en utilisant des outils appropriés tels que l'évaluation sensible aux genres des politiques,

---

<sup>2</sup> Discussion et adoption par le Congrès le 20 octobre 2016, 2<sup>e</sup> séance (voir document CG31(2016)10final, rapporteure: Cathy BENNETT, Irlande (L, NI))

- l'analyse des dépenses publiques et de l'impôt ventilée par sexe, l'évaluation des bénéficiaires ventilée par sexe et des rapports budgétaires sensibles au genre ;
- ii. veillent à mettre en place des mécanismes afin d'en assurer le suivi ;
  - iii. échangent les expériences et les bonnes pratiques avec des villes et des régions ayant déjà mis cette approche en pratique ;
  - iv. élaborent des mécanismes de consultation avec les organisations de la société civile, qui ont été le moteur de nombreuses initiatives d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire tant en Europe que dans le reste du monde, afin de profiter de leur expertise en la matière.

**EXPOSÉ DES MOTIFS<sup>3</sup>****Table des matières**

I. Introduction .....	4
II. Qu'est-ce que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ? .....	5
III. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et la réforme budgétaire ...	6
IV. L'argument économique en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire .....	7
V. Etudes de cas .....	8
A. Initiatives au niveau local.....	8
B. Etudes de cas régionaux .....	11
C. Etudes de cas portant sur des villes.....	12
VI. Observations sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire .....	
en Europe.....	14

**I. Introduction**

1. Depuis une quinzaine d'années, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire (encore appelée « budgétisation sensible au genre ») cristallise l'attention de l'ensemble des protagonistes qui œuvrent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et du renforcement de l'autonomie des femmes. La conception traditionnelle du budget en tant qu'instrument neutre du point de vue du genre et la réticence des ministres des Finances à recourir à une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ont ouvert la voie à de multiples et diverses expérimentations, adaptations et intégrations. Lors d'une conférence organisée en Belgique en 2001, Tony Hutton (Directeur, Service de la gestion publique de l'OCDE) a évoqué le budget comme étant l'instrument où « les objectifs politiques sont rendus compatibles et traduits dans la réalité, permettant ainsi de réaliser les priorités économiques et politiques des pays ». Cette conférence, qui réunissait des représentants d'ONU Femmes, du Conseil nordique des ministres, de la Belgique ainsi que de l'OCDE, a permis de fixer un objectif pour la mise en place d'une budgétisation sensible au genre dans tous les Etats membres de l'Union européenne d'ici 2015. On a depuis observé un foisonnement des initiatives en la matière dans toute l'Europe.

2. Plus généralement formulé dans le cadre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, le concept de budgétisation sensible au genre doit en grande partie son développement aux travaux du Conseil de l'Europe. Faisant suite aux travaux sur la définition et le cadre de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui fait désormais référence au niveau international, le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) du Conseil de l'Europe a commencé à s'intéresser de plus près aux méthodes existantes pour mettre en œuvre l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et a convenu que la budgétisation sensible au genre devait être une priorité, le budget étant un instrument politique et de planification majeur. Partant, il a créé un groupe d'experts chargé d'élaborer une définition de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, de concevoir une méthodologie pour sa mise en œuvre et de proposer des exemples d'applications concrètes aux niveaux local, régional et national. Ce groupe a publié un rapport en 2005<sup>4</sup>. En outre, en 2009 le CDEG a commandé l'élaboration d'un manuel sur l'application concrète de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, qui a été largement diffusé dans de nombreux Etats membres et traduits dans plusieurs langues<sup>5</sup>. La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale adoptée par le Conseil des communes et des régions d'Europe en 2006 conçoit l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire comme un outil d'intégration de la perspective de genre.

<sup>3</sup> Le rapporteur remercie Sheila Quinn, Comté de Wicklow, Irlande, pour sa contribution essentielle à ce rapport.

<sup>4</sup> EG-S-GB(2004) RAP FIN- « l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire : rapport final du Groupe de spécialistes

<sup>5</sup> Quinn S. 2009 L'égalité dans les budgets : pour une mise en œuvre pratique, Conseil de l'Europe, Strasbourg

3. L'un des objectifs de la Stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes est d'intégrer les questions d'égalité dans toutes les politiques et mesures. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe exhorte en outre les Etats membres à adopter des méthodologies, y compris l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, qui permettront d'accélérer le processus d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

4. La Recommandation CM (2007)17 sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes » et l'objectif 5 de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes font référence à l'objectif d' « Intégrer dans toutes les politiques et dispositions une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes ». L'objectif 5 fait également référence à la budgétisation sensible au genre dans ces termes : « dans sa Recommandation aux États membres sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe rappelle qu'il importe de procéder de façon méthodique dans la mise en œuvre de la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris par l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, par l'analyse fondée sur le genre et par l'évaluation de l'impact selon le genre. Toutefois, l'expérience montre que même les États membres les plus volontaristes éprouvent des difficultés à mettre en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

5. Ces dernières années, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire s'est révélé un outil précieux à différents niveaux. Si son objectif premier est de faire progresser l'égalité et l'autonomisation des femmes en intégrant le genre en tant que catégorie d'analyse et de contrôle dans le budget, elle aura aussi permis :

- d'inscrire l'égalité hommes-femmes au rang des priorités de l'évolution des institutions démocratiques ;
- de favoriser la participation de la société civile, notamment les groupes représentant les femmes ;
- de mieux faire connaître le processus budgétaire qui dans la plupart des pays du monde n'est accessible qu'à un tout petit nombre ;
- aux défenseurs de l'égalité entre les sexes d'acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour coopérer avec les responsables et les décideurs concernés sur des questions budgétaires ;
- de valoriser et généraliser le recours à une action budgétaire axée sur la justice sociale englobant la budgétisation participative, la prise en compte des problématiques relatives aux enfants dans l'établissement des budgets, le budget des citoyens, etc. ;
- de contribuer à une meilleure gouvernance en favorisant la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficience dans la gestion des finances publiques ;
- de démystifier le domaine de la gestion des finances publiques et plus généralement de la finance.

6. Le présent rapport s'efforcera à présent de répondre à la question suivante : qu'est-ce que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ? Pour ce faire, il prendra comme point de départ la définition élaborée par le Groupe d'experts du CDEG sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Il veillera également à dissiper certaines idées fausses qui circulent sur le sujet. Le rapport reviendra ensuite sur un certain nombre d'études de cas collectées aux niveaux national et infranational, de l'Union européenne et des pays en transition. Enfin, il formulera un certain nombre d'observations sur les avantages d'une utilisation du budget en tant qu'instrument de promotion de l'égalité des sexes et sur les défis qui y sont associés.

## **II. Qu'est-ce que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire?**

7. S'appuyant sur la définition de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe, le Groupe d'experts du CDEG sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en a donné la définition suivante :

« L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est une application de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire. Elle implique une évaluation des budgets existants en incluant une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des recettes et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ».

8. Ainsi définie, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire s'inscrit dans le prolongement de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour que l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité, le budget doit faire l'objet d'une attention particulière et la politique être examinée et réorientée. En effet, en raison de l'inégale répartition des pouvoirs entre les femmes et les hommes au sein de la société, des disparités économiques, des conditions de vie et des rôles sociaux différents, les budgets publics ont un impact différent selon le sexe. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire vise à rendre visible les effets du budget sur les hommes et les femmes et à en faire un instrument au service d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes aussi bien sur le plan des recettes, en appliquant une politique fiscale sensible au genre, que sur celui des dépenses. On sait depuis longtemps que le décalage entre les politiques annoncées et leur transposition en actions budgétées entretient le fossé qui sépare l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources. Tous les domaines politiques sont concernés, et non pas seulement celui de l'égalité entre les sexes. En mettant spécifiquement l'accent sur le budget, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est en mesure de combler l'écart entre le processus d'élaboration des politiques et le processus budgétaire.

9. Un aspect important – et d'aucuns diraient fondamental – de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est qu'elle rapproche deux catégories d'informations traditionnellement dissociées : celles sur l'égalité entre les femmes et les hommes et celles portant sur les finances publiques. Les directives politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes relèvent plus généralement du domaine des politiques sociales ; celui des finances publiques est en effet considéré comme neutre sur le plan du genre et indépendant de toute valeur, et donc peu propice à exercer une influence sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela signifie que les mesures prises pour remédier à l'inégalité entre les sexes n'ont pas été envisagées sous l'angle de la gestion des finances publiques. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a modifié ce modèle de gouvernance et a démontré non seulement la validité mais également la nécessité d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans le domaine budgétaire. Il est important de noter que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire s'avère être un mécanisme essentiel pour assurer une plus grande cohérence entre les objectifs économiques et les engagements sociaux. Formuler les questions de genre en termes économiques a pour effet de « faire sortir la question de l'égalité hommes-femmes du cadre des questions sociales « annexes » pour l'élever au niveau de la macroéconomie, souvent considérée comme technique, indépendante de toute valeur et neutre du point de vue du genre<sup>6</sup> ».

### **III. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire et la réforme budgétaire**

10. Si l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue le principal cadre politique pour la mise en œuvre de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, les grandes initiatives en matière de réforme budgétaire prises par un certain nombre d'Etats sont de véritables portes d'entrée pour l'intégration du genre en tant que nouvelle catégorie d'analyse et de contrôle. Parmi les nombreuses réformes du secteur public opérées ces dix dernières années, celles axées sur les performances ont eu la plus forte incidence. Pour schématiser, il s'agit d'intégrer des informations sur les performances dans le processus budgétaire dans le but d'aider les décideurs à évaluer la manière dont les différents programmes contribuent à la réalisation des politiques et des priorités du gouvernement. Le développement des informations sur les performances s'inscrit dans une démarche à long terme, à grande échelle et évolutive. Aujourd'hui, la plupart des pays de l'OCDE présentent aux Parlements et au public des objectifs de performances figurant soit dans des plans de performance communs à toutes les administrations, soit dans des plans de ministères ou d'agences<sup>7</sup>.

11. La logique même de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine des finances publiques, plus particulièrement au niveau de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit en effet d'une approche de la formulation et de l'exécution du budget national soucieuse des individus. En tant que telle, cette stratégie vient compléter les autres réformes budgétaires et processus d'amélioration menés par de nombreux

6 Holvoet, Nathalie, (2006) Gender budgeting : Its Usefulness in Programme-Based Approaches to Aid, Help Desk pour l'égalité des genres de la Commission européenne

7 OCDE, 2005. Modernising Government: The Way Forward, Publications de l'OCDE, Paris

gouvernements en Europe et ailleurs<sup>8</sup>. Dans un souci de responsabilité et d'efficacité, la tendance est de s'éloigner d'un système budgétaire axé sur les ressources pour se rapprocher d'un système axé sur les résultats ou les réalisations<sup>9</sup>. La planification et l'évaluation des résultats deviennent déterminantes dans les décisions budgétaires. Lorsque les services publics ne produisent pas les résultats attendus ou restent en deçà des objectifs prévus, les mécanismes de contrôle à moyen et long terme – comme l'examen des dépenses publiques pratiqué par le Royaume-Uni – préconiseront des ajustements, non seulement dans la distribution des ressources entre les secteurs mais également dans la répartition stratégique sur laquelle repose l'exécution des programmes financés. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, dont l'objectif est de faire progresser l'égalité des sexes, suppose de bien cerner les véritables besoins des usagers des services publics et d'orienter les services en conséquence. Pour pouvoir répondre à ces besoins, il importe de comprendre le lien entre le genre et les besoins en question et de remettre en question la prétendue neutralité des budgets en termes de genre.

#### **IV. L'argument économique en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire**

12. L'argument économique derrière l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire repose sur la notion « d'externalités », notion qu'il convient de replacer dans le contexte plus général de l'efficacité économique. L'intervention publique dans l'économie est le plus souvent justifiée par les bienfaits apportés (externalités), bienfaits que le marché privé, s'il est livré à lui-même, ne prend pas totalement en compte. Une dimension particulière de la contribution des femmes à l'économie tient au rôle reproductif et de prise en charge qu'elles jouent au sein du foyer et de la communauté. Ce travail n'est ni rémunéré ni pris en compte dans le système de comptabilité nationale alors même qu'il est source de bienfaits sociaux et économiques. Par ailleurs, de nombreuses études ont montré que l'amélioration du statut des femmes pouvait favoriser la croissance et la stabilité économiques. Les politiques publiques qui œuvrent en ce sens répondent à un impératif d'équité et d'efficacité économique. Lorsque le pouvoir économique des femmes est en deçà de son potentiel, il est sans effet. De la même manière, l'augmentation du taux d'activité des femmes multiplie les chances de réduction de la pauvreté. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire consiste donc à examiner les effets que les dotations budgétaires exercent sur les opportunités socio-économiques des hommes et des femmes. Selon Janet Stotsky, économiste au FMI, « une budgétisation sensible au genre c'est simplement une budgétisation avisée<sup>10</sup> ».

*Quelques idées fausses.*

13. Pour comprendre ce qu'est l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, il importe de comprendre ce qu'elle n'est pas.

- elle ne signifie pas un budget différent pour les hommes et pour les femmes ;
- il ne s'agit pas de partager à parts égales les dépenses publiques consacrées aux femmes et aux hommes ;
- elle ne suppose pas nécessairement une augmentation des dépenses en faveur des femmes.

14. La logique première de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est que les bénéficiaires des décisions budgétaires – hommes et femmes, filles et garçons – à la fois en tant que destinataires des services et des biens publics et en tant que contribuables, ont des besoins et des attentes différents selon le rôle qu'ils jouent dans la famille, dans la société, sur le marché du travail et dans l'économie. Une question essentielle qui oriente l'analyse de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire est la suivante : quelles répercussions cette activité budgétaire a-t-elle sur l'égalité entre les sexes : i) est-elle sans effet ; ii) améliore-t-elle l'égalité entre les sexes ; iii) ou aggrave-t-elle les inégalités existantes ? (Elson, 2004).

8 Sharp, R. (2003). Budgeting for Equity: Gender budget initiatives within a framework of performance oriented budgeting. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, UNIFEM

9 Joyce, Philip G. 2003. Linking Performance and Budgeting: Opportunities in the Federal Budget Process, IBM Center for the Business of Government, Arlington, Virginia

10 Stotsky, Janet G. (2006) Gender budgeting, document de travail du FMI, département des affaires fiscales

## V. Etudes de cas

### A. Initiatives au niveau local

#### *Autriche*

15. En Autriche, une décision du conseil ministériel fédéral de mars 2004 a donné un cadre structurel à l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. L'analyse qui s'en est suivie a été incorporée dans les documents budgétaires et dans les textes législatifs relatifs aux lois de finances fédérales pour les budgets '05/'06 et '07/'08. En 2006, le ministère fédéral des Finances a adopté une réglementation pour donner une base juridique à ce nouvel instrument, ensuite désigné sous le nom « d'audits sur les questions d'égalité entre hommes et femmes » (*gender audit*). A cette époque, il s'agissait d'une approche axée sur les projets, visant une ligne ou une tâche budgétaire spécifique. L'objectif de ces projets pilotes était d'ouvrir la voie à une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que catégorie d'analyse appliquée à l'ensemble du processus budgétaire.

16. En Autriche comme dans l'ensemble des pays européens, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes sert de cadre général aux politiques en matière de budgétisation sensible au genre. Parallèlement, le processus de réforme budgétaire opéré dans le pays a permis d'institutionnaliser la budgétisation sensible au genre. La réforme budgétaire a entraîné des modifications de la constitution et de la nouvelle loi organique de finances et le principe de l'utilisation du budget pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes a été inscrit dans les deux instruments. L'article 13 de la constitution dispose que la gestion du budget devra être orientée vers la réalisation d'une égalité de facto entre les femmes et les hommes. La nouvelle loi organique de finances définit également l'égalité « effective » comme l'un des objectifs de la gestion budgétaire. La disposition s'applique à tous les niveaux de gouvernement – central, régional et local.

17. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en Autriche a suscité l'intérêt du monde entier, notamment en raison de son assise constitutionnelle et législative et de la promotion qu'en avait fait le directeur général du budget et des finances publiques de l'époque. L'intégration de la perspective de genre dans tous les postes budgétaires, y compris dans les fonctions de la Cour fédérale des comptes, a fait de la budgétisation sensible au genre en Autriche l'un des exemples institutionnels les plus convaincants en Europe.

18. Sur le plan méthodologique, il s'agit en premier lieu d'identifier les objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour chaque chapitre budgétaire. L'approche autrichienne a ceci d'unique qu'elle inclut l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans le volet des recettes budgétaires.

19. Une évaluation réalisée en 2015 a mis en lumière l'imprécision des objectifs en matière d'égalité des sexes, elle-même révélatrice de la complexité de la question. Indiquer que les femmes devraient représenter 50% de tout groupe cible est un exemple d'objectif mal défini. Partant, les objectifs ne sont pas suffisamment ambitieux et l'absence de données montre que les objectifs en matière d'égalité des sexes ne sont pas évalués et donc que les résultats ne peuvent pas être contrôlés (Hammerschmid, 2015).

#### *Belgique*

20. En Belgique, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire repose elle aussi sur la législation ; en l'occurrence la loi est entrée en vigueur en 2007 pour réaliser les engagements pris par le pays au titre du Programme d'action de Pékin. Préalablement, les autorités belges, dans le cadre de leur présidence de l'Union européenne, ont co-organisé en 2001 une conférence de haut niveau sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Celle-ci est à l'origine d'un certain nombre d'initiatives pilotes dans toute l'Europe. En Belgique, le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Egalité des chances a dirigé le projet fédéral pilote sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. L'objectif était d'examiner la faisabilité de son application aux services du gouvernement fédéral belge.

21. Ce projet pilote a fourni des enseignements utiles et a ouvert la voie à l'inclusion de mandats spécifiques en matière d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire dans la loi de 2007 relative à une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Selon la

méthode prévue par la loi, chaque projet de budget général doit être assorti d'une « note de genre » énumérant les crédits que chacun des services ministériels consacre aux actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour faciliter cet exercice de comptabilité, les services ministériels sont tenus de hiérarchiser toutes leurs dotations budgétaires en fonction de la pertinence de celles-ci en matière d'égalité des sexes. En vertu de ce système, les postes budgétaires relevant de la catégorie 1 sont considérés comme ne présentant pas de dimension de genre ; ceux de la catégorie 2 visent spécifiquement à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ; et enfin, les postes de la catégorie 3 sont ceux qui concernent de larges groupes de la population et sont donc susceptibles d'avoir une influence sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les crédits relevant de la catégorie 1 n'appellent aucune action. Ceux de la catégorie 2 doivent figurer dans la note de genre prévue par la législation. Ceux de la catégorie 3 feront l'objet d'une analyse de genre, plus connues sous le nom « d'évaluation de l'impact selon le genre ».

22. Une dimension importante de la loi est qu'elle demande à l'administration publique de ventiler par sexe toutes les statistiques qu'elle produit et d'établir des indicateurs de genre. La politique générale du gouvernement en matière d'égalité des sexes est stratégiquement liée au budget compte tenu de l'obligation faite au gouvernement prenant ses fonctions de définir des objectifs en matière d'égalité hommes-femmes pour la durée de son mandat. Ces objectifs seront précisés dans une « note de genre », désormais intégrée aux documents budgétaires annuels. La loi prévoit en outre la création d'un groupe interdépartemental de coordination composé de hauts fonctionnaires issus des cabinets ministériels et de représentants des administrations fédérales et chargé de superviser l'institutionnalisation de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire. Enfin, l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEPH) apporte soutien et conseils.

23. L'administration belge a été en proie à une certaine instabilité politique ces dernières années dont ont pu pâtir les nouvelles innovations politiques comme la budgétisation sensible au genre. Les évaluations réalisées par l'IEPH n'ont pas permis de réunir suffisamment d'informations pour en établir les résultats.

*« L'ex-République yougoslave de Macédoine »*

24. Depuis plusieurs années, ONU Femmes apporte son soutien aux initiatives de budgétisation sensible au genre en Europe (et ailleurs dans le monde), offrant une assistance spécialisée soutenue et s'appuyant sur des modèles de bonnes pratiques issus d'Europe occidentale. Les efforts ont dans un premier temps porté sur l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». Les travaux menés dans ces pays se poursuivent et ont été élargis à la République de Moldova.

25. En août 2012, le gouvernement de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a publié sa stratégie sur la budgétisation sensible au genre (SGRB). Cette stratégie trouve son fondement juridique dans la loi relative à l'égalité des chances pour les femmes et les hommes adoptée par l'Assemblée en janvier 2012. Elaborée par un groupe de travail interministériel composé de membres de la haute administration, la stratégie a également bénéficié de contributions d'experts internationaux et du soutien d'ONU femmes. Elle s'articule autour de trois axes stratégiques :

- l'introduction d'une perspective de genre dans les programmes et les budgets des bénéficiaires du budget aux niveaux central et local ;
- l'amélioration du cadre juridique pour l'inclusion d'une budgétisation sensible au genre ; et
- le renforcement des mécanismes institutionnels et des moyens nécessaires pour l'incorporation d'une perspective de genre dans l'élaboration de politiques et de programmes et des budgets qui y sont associés.

A ce titre, un ensemble complet d'activités et les responsabilités y afférentes ainsi qu'un calendrier précis figurent dans le document. Certaines des activités se sont déjà déroulées, notamment l'élaboration d'un manuel sur une budgétisation sensible au genre destiné aux utilisateurs du budget.

26. « L'ex-République yougoslave de Macédoine » a amorcé sa transition vers une budgétisation par programme en 2008. Sous l'effet d'un processus de planification stratégique au sein des institutions budgétaires, les activités et les projets sont répartis dans des programmes et sous-programmes distincts. Ce nouveau cadre et ces nouvelles modalités d'élaboration du budget ont nécessité l'élaboration d'indicateurs. L'un des objectifs de la budgétisation par programme est de mesurer les résultats qu'obtient le budget et pour cela des indicateurs sont nécessaires. Plusieurs années seront nécessaires pour que la transition vers la budgétisation par programme soit opérée. C'est pourquoi actuellement le pays associe budgétisation par poste et budgétisation par programme.

27. Dans le cadre de l'élaboration de la SGRB, le ministère du Travail et de la Politique sociale a commandé une analyse du processus budgétaire. Celle-ci s'est attachée aux avancées dans ce domaine, a formulé des recommandations sur les améliorations à apporter et recensé des points d'entrée pour une budgétisation sensible au genre. Les recommandations principales figurent dans la SGRB, notamment la liste des organisations de la société civile sélectionnées pour participer à un organe qui sera créé pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la SGRB. Il s'agira d'un sous-groupe dépendant d'un organe interministériel consultatif, mandaté par la loi pour superviser la mise en œuvre de la loi relative à l'égalité pour les femmes et les hommes. Cet organe sera composé de hauts fonctionnaires, de représentants de la société civile, d'associations d'employeurs, d'experts, de représentants des collectivités locales, des syndicats et d'autres entités.

#### *Kosovo<sup>11</sup>*

28. Le Kosovo a été le théâtre de nombreuses activités sur la budgétisation sensible au genre, menées tant au niveau central que municipal, principalement à l'initiative et avec le soutien des organisations nationales de pays donateurs<sup>12</sup>. Les efforts ont avant tout porté sur les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.

29. Il convient de souligner tout particulièrement les activités portées par la GIZ, l'organisme d'aide allemand, qui a permis d'établir une coopération entre le ministère du Travail et des Affaires sociales et le Réseau des femmes kosovares (KWN) pour l'utilisation d'outils de budgétisation sensible au genre dans la formulation du projet de budget 2015 ainsi que dans l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour 2016-2019. Le choix s'est naturellement porté sur le ministère du Travail et des Affaires sociales pour mener cet exercice pilote, celui-ci étant le mieux placé et le plus à même d'exercer un impact significatif sur l'égalité entre les femmes et les hommes et disposant d'une grande quantité de données ventilées par sexe. De nombreux enseignements ont été tirés de cet exercice et plusieurs orientations utiles ont été publiées. Soulignons que la coopération soutenue entre le ministère du Travail et des Affaires sociales, le Réseau des femmes kosovares et l'Agence pour l'égalité entre les femmes et les hommes (AGE) a permis l'inclusion de stratégies majeures en matière de budgétisation sensible au genre dans les institutions budgétaires formelles. Citons notamment l'introduction d'instructions relatives au genre dans la circulaire budgétaire et la publication d'un document statistique dégageant les tendances observées dans la ventilation des dépenses par sexe pour chaque service. Depuis juin 2015, une nouvelle loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>13</sup> oblige toutes les institutions de la République du Kosovo à adopter une budgétisation sensible au genre et confère un rôle particulier à l'AGE, rattachée au cabinet du premier ministre, en matière de suivi et de mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre.

#### *République de Moldova*

30. La République de Moldova a engagé un vaste programme de modernisation et de réforme visant l'administration publique, les processus budgétaires et la prestation de services publics. Parmi les réformes les plus significatives, notons l'harmonisation et l'unification du budget (suppression des dépenses extrabudgétaires), l'introduction d'un cadre de dépense à moyen terme (CDMT), une couverture budgétaire adéquate des garanties publiques et la publication régulière de prévisions macroéconomiques.

31. L'introduction d'une budgétisation axée sur les performances figure au cœur du programme de réforme. La loi sur les finances publiques locales a été adoptée par le parlement en 2013 et est entrée en vigueur en janvier 2015. Il est prévu que d'ici à 2016, tous les niveaux de gouvernement – central, régional et local – passent à la budgétisation axée sur les performances.

32. Le modèle mis en place par l'Autriche a été porteur de synergies en République de Moldova, s'agissant notamment de la manière dont l'Autriche a mis son processus de réforme budgétaire au service de l'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre. D'où la visite d'étude en Autriche organisée en 2012. Plus récemment une visite d'étude similaire destinée aux hauts responsables a été organisée avec le gouvernement d'Islande, pays dans lequel la budgétisation sensible au genre est appliquée avec beaucoup de succès.

---

11 Toute référence au Kosovo\*, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

12 Plus particulièrement la Suisse, les Etats-Unis, l'Autriche et l'Allemagne

13 Loi n° 05/L -020+

33. La dernière initiative en date de la République de Moldova prévoit le réexamen et l'actualisation des modules du cycle supérieur portant sur la budgétisation sensible au genre ainsi que l'élargissement des formations au premier cycle universitaire et l'offre de formations courtes. Elle comprend également l'élaboration de nouveaux supports pédagogiques et promotionnels. Un consultant international a été recruté aux fins de dispenser conseils et formation auprès de l'ASEM, l'institut universitaire chargé de diffuser le programme universitaire révisé et élargi.

## **B. Etudes de cas régionaux**

### *Berlin*

34. L'Allemagne n'applique pas la budgétisation sensible au genre au niveau du gouvernement central. Elle a toutefois commandé une étude de faisabilité dont les résultats ont été publiés en 2006. Une étude récente (Quinn, 2015), qui entendait examiner pourquoi l'Autriche et l'Allemagne avaient choisi deux voies différentes au regard de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, montre que l'interaction de plusieurs facteurs a été déterminante dans les deux cas. L'Allemagne n'a pu profiter d'une réforme administrative comme celle qui a permis au gouvernement autrichien d'intégrer son innovation plutôt politique de budgétisation sensible au genre à une innovation d'apparence managériale et technique. Qui plus est, le gouvernement fédéral allemand a considéré que l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire donnait de meilleurs résultats lorsqu'appliquée aux échelons inférieurs de l'Etat, puisque la prestation de services publics, et partant l'autorisation des dépenses, sont déléguées à ces niveaux de gouvernement. Plusieurs villes d'Allemagne ont déployé des efforts plus ou moins importants en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire, veillant à redistribuer les fonds publics pour obtenir des résultats plus ciblés, et donc plus équitables, pour les hommes comme pour les femmes. Aussi, bien qu'il se soit affranchi de toute responsabilité en matière d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire au niveau national, le gouvernement fédéral a toutefois concédé que si le gouvernement venait à entreprendre une réforme budgétaire ultérieurement, il envisagerait à ce moment-là de reconsidérer sa position sur ce sujet.

35. Un certain nombre d'initiatives dynamiques en matière d'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire ont été menées au niveau des Lander et des villes en Allemagne. A ce titre, la plus fructueuse et la plus soutenue est sans doute celle de Berlin. Avec l'appui du parlement et sous l'impulsion du département des finances du Sénat, Berlin applique depuis 2003 une budgétisation sensible au genre. L'objectif premier était de renforcer la transparence du processus budgétaire. Un projet pilote s'est intéressé aux transferts institutionnels et s'est attaché à inclure des données ventilées par sexe dans les budgets de 2005 et 2006. La démarche est pilotée par un groupe de travail interdépartemental, composé de hauts fonctionnaires du département des finances et du département du travail, de l'intégration et des femmes. A l'origine, des représentants de la société civile participaient également à ce groupe.

36. Pendant plusieurs années, l'accent a été mis sur l'augmentation de la quantité de données sexo-spécifiques dans le budget. La démarche a récemment évolué avec l'instauration d'un mécanisme permettant de réorienter les dotations budgétaires pour de meilleurs résultats en termes d'égalité entre les femmes et les hommes. Cela s'est traduit par une analyse plus approfondie, laquelle a permis aux responsables de ne pas se contenter d'identifier les usagers des services publics uniquement en fonction de leur sexe. L'objectif de l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire n'étant pas d'allouer 50 % du budget aux femmes et 50% aux hommes, il importe de mener une analyse exhaustive des besoins propres aux hommes comme aux femmes.

37. Le dernier budget en date du Sénat berlinois (2016/17) témoigne de l'efficacité du nouvel outil directeur. L'analyse budgétaire ventilée par sexe s'attache à son utilisation tant interne qu'externe : autrement dit, elle cherche à savoir comment les ressources sont réparties entre les employés de sexe masculin et de sexe féminin et entre les programmes à destination du public. Chaque poste budgétaire commence par une ventilation par sexe des fonctionnaires, suivie d'une ventilation du salaire mensuel et d'un argumentaire expliquant les écarts de revenu qui apparaissent entre les femmes et les hommes. Il est important de noter que lorsque l'analyse révèle un déséquilibre entre les hommes et les femmes en termes de résultats budgétaires, le mécanisme directeur indique aux responsables du budget les modalités et l'ampleur de la reformulation des mesures qui s'impose pour corriger les inégalités en matière d'égalité hommes-femmes.

*Andalousie*

38. En Andalousie, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire repose sur la loi de 2003 relative aux mesures fiscales et administratives. La loi prévoit deux dispositions : la première impose qu'un rapport d'impact selon le genre<sup>14</sup> soit joint au budget régional présenté au parlement et la seconde prévoit la création d'une commission au sein du ministère des Finances chargée de superviser l'élaboration et l'approbation du rapport en question. L'une des nouveautés est le système de classification G+ qui permet de hiérarchiser les programmes budgétaires le plus susceptibles de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes. Quatre critères sont utilisés pour sélectionner des programmes qui :

- ont un pouvoir transformateur ;
- sont à même d'exercer une influence à grande échelle ;
- permettent de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- concernent l'emploi dans l'administration de la région.

39. Le processus d'évaluation s'opère dans le cadre d'un processus participatif auquel contribuent l'ensemble des centres administratifs sur tous les postes budgétaires, en complément d'informations objectives sur les groupes cibles d'utilisateurs des services et de contributions de chercheurs.

40. S'il appartient à chaque agence de hiérarchiser ses programmes, c'est à la commission sur l'impact selon le genre (un organe de coordination interdépartemental) qu'il revient de les approuver. Par ailleurs chaque programme fait l'objet d'une évaluation annuelle dans la perspective que, les agents étant mieux formés, les programmes auparavant considérés comme n'étant pas ou guère pertinents au regard de l'égalité entre les sexes puissent être reclassés comme étant pertinents.

41. Une fois la classification opérée, les objectifs stratégiques et les mesures qui y sont associées sont définis et des indicateurs ainsi qu'un système d'évaluation et de suivi sont mis en place. Grâce à un programme permanent de renforcement des capacités destiné aux agents de la fonction publique, des améliorations sont apportées chaque année à la méthodologie, et ce depuis son entrée en vigueur. Les changements organisationnels favorisent l'orientation vers une budgétisation sensible au genre mettant l'accent sur le renversement des valeurs, priorités et stéréotypes grâce à de nouveaux processus d'apprentissage et la fourniture d'une assistance technique spécialisée.

42. Il ressort du rapport sur l'impact selon le genre annexé au budget 2010 que des progrès notables ont été accomplis vers la normalisation d'un système d'analyse dans le cadre des activités quotidiennes de chaque administration. Parmi les progrès réalisés citons notamment :

- une diminution du nombre de projets définis comme n'étant pas pertinents au regard du genre ;
- une augmentation quantitative et qualitative des indicateurs – 21 indicateurs supplémentaires en matière d'égalité entre les femmes et les hommes entre 2009 et 2010 ;
- l'introduction d'un document d'orientation stratégique pour chacune des activités budgétaires qui sera alimenté et actualisé en fonction des progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

**C. Etudes de cas portant sur des villes***Vienne*

43. Pour la ville de Vienne, la budgétisation sensible au genre est un instrument financier dont l'objectif est de faire en sorte que les politiques budgétaires intègrent pleinement la perspective de genre. Fondamentalement, cela suppose l'élargissement du processus budgétaire classique sans créer de budgets distincts. Vienne pratique la budgétisation sensible au genre depuis 2005. En 2009, l'obligation faite à tous les niveaux de gouvernement de veiller à ce que « la gestion budgétaire vise l'égalité entre les femmes et les hommes » a été inscrite dans la constitution fédérale (Art. 3, (13)).

44. Le processus de budgétisation sensible au genre s'appliquant à l'intégralité du budget de la ville de Vienne, la première mesure prise par les responsables budgétaires est d'examiner la pertinence du budget sous l'angle de l'égalité hommes-femmes. Ce test évaluant la pertinence en la matière est

---

14 Cette initiative s'inspire de l'un des outils du Secrétariat du Commonwealth : le « Gender Aware Budget Statement » (présentation du budget prenant en compte l'égalité entre les hommes et les femmes).

largement utilisé dans d'autres Etats et est une manière d'encourager les responsables budgétaires à tenir compte du genre, souvent pour la première fois. Envisager les usagers des services publics en tant qu'homme et femme et comprendre que les politiques publiques (y compris les politiques budgétaires) exercent des effets différents sur les hommes et les femmes est un premier pas vers une analyse sexo-spécifique.

45. D'autres instruments sont utilisés pour déterminer si des changements dans les dotations budgétaires entraînent des changements en termes de possibilités et de moyens. On s'intéresse également aux modalités de prestation du service budgété de manière à optimiser l'accès pour tous, les hommes comme les femmes. Dans certains cas, le constat est que l'accès aux services municipaux n'est pas le même pour tous ; des moyens doivent être mobilisés pour y remédier.

46. Vienne applique également une approche de budgétisation sensible au genre à ses politiques en matière de subventions et de marchés publics. Par exemple, en application d'un arrêté délivré par le secrétaire général de la ville de Vienne, les appels d'offre pour des contrats de service doivent s'engager à mettre en œuvre des mesures de promotion des femmes. S'agissant des subventions accordées à la ville au titre de projets culturels, sportifs et de recherche, des points de bonification sont attribués aux projets qui prévoient un volet « égalité hommes-femmes ».

#### *Reykjavik*

47. A Reykjavik, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a débuté en 2011, dans le cadre d'un projet pilote, lorsque le maire a créé un groupe de pilotage ad hoc chargé d'analyser le budget pour déterminer la différence d'impact sur les femmes et les hommes et de reformuler les politiques budgétaires et la répartition des ressources de manière à atteindre les objectifs d'égalité hommes-femmes<sup>15</sup>. Le groupe de pilotage est à l'origine d'un plan d'action pour l'application d'une budgétisation sensible au genre dans la ville.

48. Dans le cadre de la deuxième phase lancée en 2012, chaque service municipal est tenu de mener un projet pilote. L'objectif est qu'au moins un aspect de leur mandat budgétaire fasse l'objet d'une analyse selon le genre. Au total, 16 projets pilotes ont vu le jour et les analyses qui en ont résulté ont jeté les bases de nouvelles mesures. Dans un premier temps, le groupe de pilotage a proposé que le processus budgétaire fasse l'objet de modifications afin que se poursuive la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre, ce que le conseil municipal a approuvé. S'en est suivie une série de projets appliqués aux services départementaux, tous destinés à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans la ville. La budgétisation sensible au genre est désormais dans sa quatrième phase (2014-2018), dont l'objectif est d'ancrer définitivement cette approche dans le processus budgétaire en l'appliquant à tous les domaines des politiques et des services.

49. L'un des problèmes auxquels se heurte la ville de Reykjavik comme d'autres, est l'absence de données ventilées par sexe. Bien que l'analyse des statistiques selon le genre ait été rendue obligatoire par loi islandaise de 2008 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les données collectées sont incomplètes et disparates et le travail de collecte est toujours en cours<sup>16</sup>.

50. La ville signale également que certaines franges de la population sont rétives au concept, convaincues par exemple que cette démarche ne concerne que les femmes et que son seul objectif se résume à faire en sorte qu'autant de femmes que d'hommes utilisent certains services publics. Pour battre en brèche ces arguments et assurer le bon déroulement du projet, la ville a organisé des manifestations de sensibilisation (par exemple un symposium en 2015) et en 2016 l'université d'Islande a dispensé une formation sur la budgétisation sensible au genre de manière à approfondir le sujet.

#### *Göteborg*

51. La Suède œuvre activement en faveur de l'intégration d'une perspective d'égalité entre les sexes dans sa politique économique depuis les années 1980 ; en 1988, la loi de finances a fait l'objet d'une annexe spéciale montrant la répartition des ressources économiques entre les femmes et les hommes. Depuis 2003, cette annexe figure dans la présentation du budget. A la fin de l'année 2014, le gouvernement nouvellement formé a renouvelé son engagement à appliquer une budgétisation

<sup>15</sup> La budgétisation sensible au genre dans la ville de Reykjavik.

[http://reykjavik.is/sites/default/files/gender\\_budget\\_in\\_the\\_city\\_of\\_reykjavik.pdf](http://reykjavik.is/sites/default/files/gender_budget_in_the_city_of_reykjavik.pdf)

<sup>16</sup> Nations Unies. Conseil des droits de l'homme : Rapport du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes sur le plan juridique et dans la pratique, Addendum, Mission en Islande, 2014.

sensible au genre, à améliorer la transparence budgétaire ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes (Quinn, 2016).

52. Plusieurs villes de Suède se mobilisent en faveur de la budgétisation sensible au genre, Göteborg étant à cet égard l'une des plus actives. Pour cette ville, la budgétisation sensible au genre permet de ne pas considérer les personnes comme de simples numéros. Elle permet de comprendre que les ressources publiques ne servent pas uniquement à acheter des services mais à répondre aux besoins de la population – femmes et hommes, filles et garçon. Les besoins de la population sont-ils satisfaits ? Tel est le critère qui permet de véritablement mesurer les résultats du budget. Les outils de budgétisation sensible au genre servent à examiner l'utilisation des ressources publiques sous l'angle de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'objectif est d'éviter que les fonds publics ne soient alloués de manière inéquitable et discriminatoire et de veiller au contraire à ce que leur allocation permette une répartition plus équitable entre les femmes et les hommes (<http://www.includegender.org/>).

53. La ville de Göteborg attache une attention particulière aux subventions accordées aux organisations sportives. Dotée d'un budget annuel de 80 millions de couronnes suédoises, la ville octroie la majeure des parties des subventions aux sports s'adressant aux enfants et aux jeunes âgés de sept à vingt-six ans. Ce financement a fait l'objet d'une analyse par genre approfondie de laquelle il est ressorti que les dépenses engagées par la ville ne bénéficiaient pas de la même manière aux filles et aux garçons. Les sports organisés sont marqués par une forte ségrégation entre les sexes (la ville de Göteborg n'est pas la seule concernée), les garçons étant majoritaires dans la plupart des sports. A Göteborg, sur les 44 sports proposés, 36 reçoivent des subventions plus importantes pour les garçons que pour les filles (64% et 36% respectivement). S'agissant des subventions à l'investissement, pour neuf des onze sports, elles sont plus importantes pour les garçons que pour les filles. Les seuls sports où les filles bénéficient de davantage de subventions sont l'équitation et la gymnastique. Globalement, l'analyse a révélé que 37% des subventions bénéficiaient aux filles, et 63% aux garçons.

54. Cette analyse a donné lieu à un certain nombre de recommandations, notamment : veiller à ce que davantage de sports et d'activités soient proposés aux filles ; veiller à une répartition plus équitable des ressources entre les filles et les garçons ; subventionner l'inscription des jeunes dans des salles de gym et des centres de remise en forme privés.

55. L'université de Göteborg est à l'origine d'une autre initiative majeure lancée fin 2015, visant à soumettre l'ensemble de l'université à une analyse extérieure et assurer la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous ses départements. En capitalisant sur les efforts déployés en faveur de l'intégration de la perspective de genre, chaque faculté choisira un département qui servira de pilote, examinant les décisions, les budgets ainsi que les processus de planification et de révision sous l'angle de l'égalité hommes-femmes. L'objectif est de déterminer l'impact de certains aspects liés au fonctionnement de l'université - comme la recherche, l'évaluation, l'enseignement, les conditions de travail et les plans de carrière - sur les hommes et les femmes et d'évaluer le potentiel d'amélioration des objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

## **VI. Observations sur l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire en Europe**

56. La plupart des initiatives se sont limitées aux dépenses, plus particulièrement les dépenses relevant de la politique sociale. Le volet des dépenses est plus propice à une analyse par genre par les agents chargés de mettre en œuvre l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Rappelons toutefois que les politiques fiscale et sociale sont de nature à avoir des répercussions sur l'égalité hommes-femmes et doivent, par conséquent, faire l'objet d'une analyse par genre et être reformulées afin de produire de meilleurs résultats en termes d'égalité des sexes.

57. La coordination entre les objectifs d'égalité hommes-femmes et la budgétisation sensible au genre pourrait être considérablement améliorée. Lorsqu'il existe une stratégie en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, il arrive souvent que certains de ses objectifs se chevauchent quelque peu avec les objectifs économiques nationaux. L'harmonisation des initiatives en matière de budgétisation sensible au genre devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats en termes d'égalité hommes-femmes.

58. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est un projet extrêmement ambitieux, dont l'ampleur n'a d'ailleurs pas été totalement anticipée au départ. La budgétisation sensible au genre, directement axée sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques,

permet d'envisager plus clairement l'impact des politiques publiques (et par extension des ressources publiques) sur les femmes et les hommes qui en bénéficient.

59. La budgétisation selon le genre suppose de saisir aussi bien la dimension économique que la dimension de genre des politiques budgétaires. La plupart des analyses budgétaires selon le genre commencent par établir le nombre de bénéficiaires des dépenses puis ventilent les données par sexe ; néanmoins, pour qu'une budgétisation sensible au genre soit efficace, il importe de procéder à une analyse plus rationnelle, qui suppose à la base de comprendre comment la problématique hommes-femmes dans la société influence le comportement des hommes et des femmes à la maison, dans la population active et sur le marché.

60. De nombreuses initiatives budgétaires sensibles au genre sont portées par des femmes, sous la forme d'analyses et d'actions de sensibilisation de la société civile. Une dimension clé de la politique d'égalité entre les hommes et les femmes est la participation des femmes dans les instances de décisions. Cela vaut pour la budgétisation sensible au genre.

61. La budgétisation sensible au genre a permis d'inscrire l'égalité entre les hommes et les femmes au rang des priorités de nombreux pays, notamment les nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique, principalement grâce au soutien (ou à l'insistance) des donateurs.

62. La budgétisation sensible au genre a poussé la société civile, notamment dans les nouveaux Etats indépendants, à nouer le dialogue avec les institutions démocratiques naissantes. En Bosnie-Herzégovine, par exemple, l'un des premiers résultats majeurs de la budgétisation sensible au genre est l'ajout d'une nouvelle ligne budgétaire en faveur de la création de refuges destinés aux femmes victimes de violence fondée sur le genre. On doit ce succès aux efforts de sensibilisation déployés par les organisations de la société civile. Dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la société civile joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie du pays en matière de budgétisation sensible au genre. ONU Femmes a été l'un des plus fervents et influents défenseurs de la budgétisation sensible au genre dans beaucoup de régions du monde ; depuis 2006 notamment, son programme d'activités en Europe du Sud-Est favorise la participation de la société civile à tous les aspects des activités et au renforcement des capacités concernant l'analyse budgétaire sexo-spécifique et les actions de sensibilisation en la matière.

63. La décentralisation a favorisé l'essor d'un certain nombre d'initiatives en matière de budgétisation sensible au genre et de nombreux experts – notamment de l'administration publique – considèrent que c'est précisément là que la budgétisation sensible au genre pourra faire bouger les lignes. Les réformes budgétaires et/ou en matière de gouvernance ont favorisé et structuré l'introduction de la budgétisation sensible au genre. Il s'agit là d'un aspect qu'il convient de creuser et d'exploiter.